

AFFICHAGE DE POSTE – INTERNE ET EXTERNE

Titre : Moniteur des cours d'arts
Secteur de travail : Complexe sportif Jean de la Mennais
Supérieur immédiat : Éric Jutras, Technicien en loisirs
Unité : Unité administrative auxiliaire
Statut : Emploi occasionnel à temps partiel
(le mercredi de 19 h à 20 h et le samedi de 9 h 30 à 11 h 45)
Classe salariale : Moniteur avec qualification

SOMMAIRE

La personne titulaire de cet emploi est responsable de la planification et de l'animation des cours d'arts (dessin, peinture à l'huile et/ou acrylique) pour les groupes d'âge suivant : 4 à 5 ans avec parent, 6 à 12 ans et adulte.

RESPONSABILITÉS ET TÂCHES CARACTÉRISTIQUES

1. Adhère aux valeurs du projet éducatif du Collège Jean de la Mennais et en fait la promotion.
2. Prévoit et assure la gestion du matériel.
3. Enseigne les cours.
4. Interagit auprès des parents et des enfants.
5. Responsable de l'entretien de la salle de cours.
6. Effectue toute autre tâche à la demande de son supérieur ou nécessitée par ses fonctions.

EXIGENCES

Scolarité et expérience

- Diplôme d'études collégiales en arts visuels et médiatique, diplôme d'études universitaires en arts plastiques ou expérience équivalente.

Aptitudes et qualités recherchées

- Initiative et autonomie
- Entregent, habiletés dans les relations interpersonnelles (approche client) et diplomatie
- Rigueur, minutie et précision
- Autonomie et capacité à travailler avec un minimum de supervision
- Connaissance de la langue française parlée et écrite
- Connaissance de la langue anglaise parlée

Rémunération

La rémunération correspond à la classe d'emploi «moniteur avec qualification» selon les politiques du Collège Jean de la Mennais.

Entrée en fonction

Le mardi 8 septembre 2015

Modalités de mise en candidature

Toute personne intéressée à soumettre sa candidature pour ce poste doit faire parvenir son curriculum vitae jusqu'au jeudi 3 septembre, 16 h à M. Éric Jutras : jutrase@jdlm.qc.ca

Le Collège Jean de la Mennais souscrit aux principes de la Loi d'accès à l'égalité en emploi.

Nous remercions tous les candidats de leur intérêt. Toutefois, nous ne communiquerons qu'avec les personnes retenues pour une entrevue.

Le genre masculin est employé sans discrimination et uniquement dans le but d'alléger le texte.